



Nombre de conseillers communautaires présents	
Titulaires :	50
Suppléants :	30
Votants :	56
Dont titulaires :	50
Suppléants :	6

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 25 janvier 2010

L'an deux mille dix, le lundi 25 janvier, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 janvier 2010, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Michel MÉNARD, Nicole DELATRE, Joseph PLACIER, Michel DUVAL, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Guillaume GRIMM, Joseph RENARD, Jean-Michel de MONICAULT, Nicole NUYENS, Daniel BOISARD, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Véronique SIPMA, Claude LANDAIS, Louis-Joseph HENRY, Pierre DURO, Didier HERBEAUX, Gilbert NOEL, André TURC, Jean-Louis PAUL, Marc VANCAEYZEELE, Claude BRICOUT, Yves ROCHETTE, Mauricette PERLY, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Jean-Jacques CHOLET, Christian LE DENMAT, Céline MIRAUX, Patrick HEITZ, Pierre ROUGEOT, Jack COQUENTIN, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Pieternella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Martial CHEVALLIER, Jean-Yves HILLION, Marcel BENY, Moïse LEVASSEUR, Philippe NGUYEN THANH, Jean-Luc PIEDNOIR, Jean-Claude MARY, Jean-Luc LECOMTE, Gilles DANTU, Lysianne ELIE-PARQUET, Claude ANSEAUME, Christian BIDOT.

Délégués suppléants votants :

Luc HEBERT, Hélène DUMUR, Michel PATEZ, Christian LEFEVRE, Gilbert BERNARDIN, Michel BRICOUT.

Délégués suppléants non votants :

Chantal SIMONETTI, Geneviève de SONNEVILLE, Daniel BRETON, Alain PLEGE, Jacky SABOURIN, Pascal DUGUAY, Vincent COURTOIS, Henri VENTROUX, Philippe SAMSON, Jacqueline POTEL, Yves DERA EVE, Michel VERGNOL, Claude WOLFF, Gérard NININ, Jean-Luc DELETRE, Michèle DUCARDONNET, Isabelle DUPONQ, Pascal POISSON, Maryse AVICE, Bernard PATIN, Xavier AGUSTI, Christian ROUSSEAU, Marc WEIPPERT, Anne GRANIER.

Délégués titulaires absents/excusés :

Maurice LEVACHER, Jacques POUCHIN, Fernando ALVES, Marie-Josèphe LIGIER, François MARIN-RICCI, Jean-François GAFFIOT, Michel MARCHAND, Lucien TESQUET, Jean-Pierre METAYER, Jean-Marie PALAIS.

Délégués suppléants absents/excusés :

Isabelle BESSAC, Geneviève CAROF, Béatrice GARROUCH, Bernard GUILLOIS, Olivier BRUERE, Armelle DEWULF, Jean BARBIER, Thierry CALVET, Frédérique DAIGREMONT, Henri BERGAMI, François LAMY, Pierre LANCESTREMER, Olivier JOLY, Philippe DESPRES, Daniel GABANOU, Didier COURTAT, Claire LEMPERNESSE, Liliane HENRY, Serge CHAYE, Frédérique FAULQUE de JONQUIERES, Isabelle MACE, Nathalie BAZIRE, Jean JOUAULT, Jean-Luc MAUBLANC, Marie BONNANS, Eric PICHOU, Christelle JONOT, Alain JOURDREN, Mohamed Ali ADRAOUI, Hélène SEGURA.

M. Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

M. Guillaume GRIMM (délégué titulaire de la commune de Chaignes) est désigné Secrétaire de séance

M PATIN, délégué de la ville de Vernon, regrette d'avoir été impliqué à tort dans un article de presse venant de paraître, au sujet du bus TRANSCAPE.

Il précise par ailleurs ne pas faire partie du comité de pilotage, n'ayant jamais été destinataire d'une convocation.

M TURC rétorque que le comité de pilotage n'existe plus depuis l'attribution de la dernière DSP et indique qu'il y a confusion avec la commission d'accessibilité. Il précise que par souci de transparence, M PATIN, interlocuteur de la ville de Vernon, a toujours été informé des réflexions en matière de transports.

M TURC rappelle que ces derniers ont été fixés dans la DSP et que des adaptations ont été faites depuis. Augmenter les lignes et les points d'arrêt est techniquement envisageable mais très coûteux. Il a fallu faire les meilleurs choix.

Communication C 1 / 01 / 2010

Informations au Conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire, dans le cadre de leurs délégations (du 16 novembre 2009 au 14 décembre 2009)

Cette communication fait l'objet d'aucune remarque et est approuvée à l'unanimité.

Communication C 2 / 01 / 2010

Orientations budgétaires 2010

Certains délégués de la ville de Vernon demandent quels sont les choix du Bureau quant aux orientations politiques et financières envisagées.

Monsieur le Président précise qu'aucune décision n'est encore prise à ce jour. Le travail est axé aujourd'hui sur l'analyse et les différentes pistes de réflexion possibles.

M. MENARD suggère une modification des statuts de la CAPE qui prévoierait un reversement aux communes en fonction de leur population.

M. LECOMTE conteste l'action politique nationale qui est responsable, selon lui, des difficultés rencontrées par les collectivités territoriales, les obligeant à une restriction des services à la personne.

Le Conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires, présentées pour l'année 2010.

Rapport 1 / 01 / 2010

Camping de Saint-Marcel : tarifs lave-linge

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre à disposition des usagers du camping, un lave-linge, contre l'achat de jetons aux tarifs suivants :

- un lavage sans lessive = 3 €
- un lavage avec lessive = 3,50 €
- forfait 10 lavages sans lessive = 25 € (au lieu de 30 € si pris à l'unité)
- forfait 10 lavages avec lessive = 30 € (au lieu de 35 € si pris à l'unité)

Rapport 2 / 01 / 2010

ZAC Fieschi à Vernon – Résiliation du Traité de Concession signé avec ATAMRAXIA Validation du protocole de Résiliation.

M. NGUYEN THANH se satisfait des démarches effectuées qui vont permettre de faire avancer de nouveau ce dossier.

M. PIEDNOIR précise que certaines études vont devenir propriété de la CAPE et seront donc exploitables. Ces crédits ne seront donc pas à budgéter une nouvelle fois.

M VOLPATTI assure qu'un bilan financier précis sera établi afin de connaître réellement le coût de cette opération, pour la CAPE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet de protocole de résiliation établi entre la CAPE et la société ATAMRAXIA,
- D'autoriser le Président à signer avec la société ATAMRAXIA, ce protocole.

Rapport 3 / 01 / 2010

Budget 2010 – ouverture de crédits avant le vote du budget

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'ouvrir les crédits suivants, au titre de l'exercice 2010 :

Budget principal

Opération 020200300 – Siège de la CAPE

Article 205 – Logiciels	25 600 €
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique	9 900 €
Article 2313 – Travaux	21 250 €

Opération 33200302 – EPA

Article 2188 – Autres	600 €
Article 2313 – Travaux	80 900 €

Opération 33200604 – Centre Culturel Guy Gambu

Article 205 – Logiciels	300 €
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Article 2184 – Mobilier	1 500 €

Opération 321200321 – Médiathèque de Vernon

Article 2188 – Autres	1 000 €
-----------------------------	---------

Opération 321200502 – Bibliothèque de Pacy

Article 2313 – Travaux	2 000 €
------------------------------	---------

Opération 41200323 – Salle omnisports de Gamilly à Vernon

Article 2313 – Travaux	950 €
------------------------------	-------

Opération 41200327 – Stade de Pacy-Ménilles

Article 2313 – Travaux	1 900 €
------------------------------	---------

Opération 414200505 – CRJS

Article 2313 – Travaux	4 950 €
------------------------------	---------

Opération 413200303– Piscine de Pacy-sur-Eure	
Article 2313 – Travaux	3 350 €
Opération 411200407– Léo Lagrange	
Article 2313 – Travaux	7 550 €
Opération 421200411– Oxy’jeunes	
Article 2313 – Travaux	1 150 €
Opération 421200306– CLSH Le Moulin à Saint-Marcel	
Article 2313 – Travaux	710 €
Opération 64200414– Crèche familiale à Vernon	
Article 2313 – Travaux	4 200 €
Opération 64200603 – RAM itinérant	
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique	650 €
Opération 824200414 – Equipe MOUS	
Article 205 – Logiciels	300 €
Article 2183 – Matériel de bureau et informatique	1 300 €
Article 2313 – Travaux	1 500€
Opération 820200417 – Elaboration d’un PLH	
Article 202 – Logiciels	32 300 €
Opération 820200312 – ANRU	
Article 20417 – Subventions autres organismes	39 000 €
Opération 812200301 – Service valorisation des déchets	
Article 2188 – Autres	30 500 €
Opération 830200813 – Subventions énergies renouvelables	
Article 2042 – Subventions personnes de droit privé	10 000 €
Opération 90200905– Extension Hôtel d’entreprises	
Article 2313 – Travaux	200 000 €
Opération 95200427 – Signalisation touristique du territoire	
Article 2031 – Etudes	35 880 €
Article 2188 – Autres	73 834 €
Opération 95200610 – Subventions tourisme	
Article 20414 – Subventions organismes publics	12 000 €
Article 2042 – Subventions personnes de droit privé	45 000 €
Opération 95200426 – Camping de Saint-Marcel	
Article 2184 – Mobilier	1 000 €
Article 2188 – Autres	17 500 €
Article 2313 – Travaux	8 500 €
Opération 95200424 – Auberge de jeunesse à Vernon	
Article 2313 – Travaux	1 500 €
Opération 95200908– Sanitaires publics à Giverny	
Article 2313 – Travaux	100 000 €

Budget annexe Assainissement

Opération 100200301 – Travaux divers	
Article 2315 – Travaux	250 000 €
Opération 100200901 – Réhabilitations réseaux suite ITV	
Article 2315 – Travaux	14 000 €
Opération 32200602 – Travaux divers (Iris des Marais)	
Article 2315 – Travaux	30 000 €
Opération 32200902 – Auto surveillance sous bassins de collecte (Iris des Marais)	
Article 2315 – Travaux	25 000 €
Opération 32201002 – Travaux divers (Iris des Marais)	
Article 2315 – Travaux	20 000 €
Opération 1200908 – Poste de refoulement (Aigleville)	
Article 2315 – Travaux	60 000 €
Opération 5200911 – Reconstruction STEP Bueil – Transfert Villiers	
Article 2315 – Travaux	1 500 €
Opération 9201003 – Transfert St-Marcel	
Article 2315 – Travaux	1 500 €
Opération 9200603 – Station d'épuration (La Chapelle Réanville)	
Article 2315 – Travaux	30 000 €
Opération 100200328 – 7 ^{ème} tranche Gadencourt-Hécourt	
Article 2315 – Travaux	2 000 €
Opération 27200904 – Rue Pasteur III (Pacy-sur-Eure)	
Article 2315 – Travaux	6 000 €
Opération 27200905 – Extensions réseaux (Ch. du Bas, de Mantes, Rte Paris)	
Article 2315 – Travaux	30 000 €
Opération 27200802 – Travaux ISO 14001 (STEP de Pacy)	
Article 2315 – Travaux	36 000 €
Opération 35200909 – Station d'épuration (Ste Colombes)	
Article 2315 – Travaux	50 000 €
Opération 100200804 – Réhabilitation du poste de refoulement (St Just)	
Article 2315 – Travaux	12 000 €
Opération 32200703 – Saint-Marcel Phase III	
Article 2315 – Travaux	5 000 €
Opération 38200805 – ANRU - Boutardes	
Article 2315 – Travaux	10 000 €

Indemnités du Président et des Vice-Présidents - modification

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1 : le montant maximum de l'enveloppe des indemnités de fonction est égal au total de l'indemnité maximale du Président, soit 110 % de l'indice brut 1015 et de l'indemnité maximale des vice-présidents, soit 16 fois 44 % de l'indice brut 1015.

A compter du 1^{er} février 2010, le montant des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé suivant les taux ci-après :

- Le Président : 110 % de l'indice brut 1015
- Les 16 vice-présidents : 38 % de l'indice brut 1015

Article 2 : Un élu local ne pouvant recevoir au titre de ses mandats électifs et de diverses fonctions plus d'une fois et demi l'indemnité parlementaire dite de base, la part de l'indemnité écrêtée, compte tenu de ces règles, pourra être reversée à d'autres membres du bureau.

Article 3 : les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Président précise que le Conseil Communautaire fixé les 22 et 23 mars, débutera à **17h30**.

M. LECOMTE suggère un geste de solidarité envers le peuple haïtien. M. VOLPATTI considère que cette décision relève de chaque Conseil Municipal.

La séance est levée à 19h45

Le Président,

Gérard VOLPATTI